

Commune de Suze

Conseil municipal du 27 février 2021

- Présents : Mmes Marielle Gauthier, Sylvie Bonnassieux, Dominique Chapelle, Sophie Fourquin, Noëlle Lantheaume, Bérangère Driay ;
M. Thierry Vallet, Simon Thomé, Ad Koolen, Eric Rolland, Fabien Lombard
- Secrétaires : Laetitia Suillerot pour la présentation des comptes, puis Dominique Chapelle

Ordre du jour

- 1 - Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal
- 2 - Compte-rendu de la décision n°2021-01 : choix d'un prestataire pour des travaux d'élagage
- 3 - Compte-rendu de la décision 2021-02 : acquisition d'un écran de télévision
- 4 - Budget Eau et Assainissement : approbation du compte de gestion 2020 du trésorier
- 5 - Budget Eau-Assainissement : approbation du compte administratif 2020
- 6 - Budget Eau et assainissement : affectation des résultats 2020
- 7 - Budget principal : Approbation du Compte de Gestion du Trésorier 2020
- 8 - Budget principal : Approbation du Compte Administratif 2020
- 9 - Budget principal : affectation des résultats 2020
- 10 - Attribution des subventions de l'année 2021
- 11 - Délibération fixant la durée d'amortissement de la réhabilitation du réseau de Chosséon et des subventions reçues
- 12 - Délibération fixant la durée d'amortissement des travaux de mise en sécurité du captage du Vivier et des subventions reçues
- 13 - Signature de la convention Déclaloc avec la CCVD
- 14 - Questions diverses

1 - Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal

Le compte-rendu du conseil municipal du 22 janvier 2021 est approuvé, à l'unanimité.

2 - Compte-rendu de la décision n°2021-01 : choix d'un prestataire pour des travaux d'élagage

Suite à 2 devis, l'entreprise d'élagage Forestier Drômois a été retenue pour effectuer des travaux d'élagage sur la commune.

Montant du devis accepté : 2922.50€ HT soit 3 507 euros TTC.

Travaux réalisés :

- taille des tilleuls, route de Cobonne, à la sortie des Jaux
- abattage de cyprès au cimetière des Jaux
- abattage de cyprès au cimetière de Chosséon

Le broyat a été mis à la disposition des habitants.

L'an prochain, une autre série de travaux d'élagage aura lieu.

3 - Compte-rendu de la décision 2021-02 : acquisition d'un écran

Un écran de télévision a été acheté pour la somme de 404,91€ HT, soit 485,89€ TTC, auprès de l'entreprise LDLC pour équiper la salle du conseil municipal. Il permettra aux élus de travailler en projetant des documents. Un support TV a été commandé pour un montant de 92 € HT.

4 - Budget Eau et Assainissement : approbation du compte de gestion 2020 du trésorier

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le compte rendu du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2020 du trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracés et les résultats de l'exercice.

Adopté à l'unanimité.

5 - Budget Eau-Assainissement : approbation du compte administratif 2020

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence du 1er adjoint, Fabien LOMBARD, après avoir approuvé le compte de gestion de l'exercice 2020, vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes par 10 voix pour, le maire n'ayant pas pris part au vote.

Investissement

Dépenses	Recettes
Prévu : 393 821,09 euros	Prévu : 393 821,09 euros
Réalisé : 329 166,31 euros	Réalisé : 284 937,42 euros
Reste à réaliser : 0 euros	Reste à réaliser : 65 413,20 euros

Fonctionnement

Dépenses	Recettes
Prévu : 76 069,55 euros	Prévu : 76 069,55 euros
Réalisé : 68 388,47 euros	Réalisé : 85 584,63 euros
Reste à réaliser : 0 euros	Reste à réaliser : 0 euros

6 - Budget Eau et assainissement : affectation des résultats 2020

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **1 920,62 euros**

- un excédent reporté de : **15 275,54 euros**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **17 196,16 euros**

- un déficit d'investissement de : **44 228,89 euros**

- un excédent des restes à réaliser de : **65 413,20 euros**

Soit un excédent de financement de : **21 184,31 euros**

il est décidé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT **17 196,16 euros**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **0,00 euros**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **17 196,16 euros**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **44 228,89 euros**

7 - Budget principal : Approbation du Compte de Gestion 2020 du Trésorier

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le compte rendu du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2020 du trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracés et les résultats de l'exercice.

Adopté à l'unanimité.

8 - Budget principal : Approbation du Compte Administratif 2020

L'Assemblée Délibérante se réunit sous la présidence du 1er adjoint, Fabien LOMBARD qui expose que suite à la dissolution du SITV de Crest par arrêté préfectoral n°2016245-0015, le liquidateur a fixé les modalités de liquidation du patrimoine et la répartition des résultats. Le résultat d'investissement (001) du SITV à intégrer au compte administratif de la commune s'élève à 21.64 euros.

L'Assemblée délibérante après avoir approuvé le compte de gestion de l'exercice 2020, vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes par 10 voix pour, le maire n'ayant pas pris part au vote.

Investissement

Dépenses	Recettes
Prévu : 647 889,62	Prévu : 647 889,62
Réalisé : 20 540,39	Réalisé : 136 217,50
Reste à réaliser : 0,00	Reste à réaliser : 0,00

Dépenses	Recettes
Prévu : 376 896,69	Prévu : 376 896,69
Réalisé : 143 799,06	Réalisé : 380 796,38
Reste à réaliser : 0,00	Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : **115 698.75 euros**

Fonctionnement : **236 997,32 euros**

Résultat global : **352 696.07 euros**

9 - Budget principal : affectation des résultats 2020

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **65 175,94 euros**

- un excédent reporté de : **171 821,38 euros**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **236 997,32 euros**

- un excédent d'investissement de : **115 698.75 euros**

- un déficit des restes à réaliser de : **0,00 euros**

Soit un excédent de financement de : **115 698.75 euros**

il est décidé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT de 236 997,32 euros
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 0,00 euros
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 236 997,32 euros
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT de 115 698,75 euros

10 - Attribution des subventions de l'année 2021

Le maire donne lecture des demandes de subventions reçues et rappelle les subventions versées en 2020. Lors d'un travail préparatoire, les critères d'attribution suivants ont été définis : soutien aux associations qui œuvrent localement et qui font la demande d'une subvention.

6574 - Subv.fonct.aux asso	Budget 2021
1 2 3 SOLEIL DES CLOWNS	50 euros
ACCA DE SUZE	100 euros
ADMR LE VELLAN	250 euros
ASSOCIATION LYSANDRA	100 euros
LES RESTAURANTS DU COEUR	100 euros
RESOSOL	250 euros
SOLIDARITE PAYSANS DROME ARDECHE	50 euros
UP DU VAL DE DROME	50 euros
VIDEOS VAL DE DROME	100 euros
ASSOCIATION LA RURALE	100 euros
ASSOCIATION ART ET CULTURE EN GERVANNE	50 euros
CLUB DE UNION SPORTIVE BEAUFORTOISE	100 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions telles que listées ci-dessus,
- **PRÉCISE** que ces subventions seront imputées à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations »
- **INSCRIT** 1 500 € à l'article 6574 en prévision d'éventuelles demandes reçues en cours d'année
- **ATTRIBUE** à la bibliothèque de Beaufort sur Gervanne un bon d'achat d'une valeur de 50.00 € inscrit à l'article 6065
- **AUTORISE** le maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

11 - Délibération fixant la durée d'amortissement de la réhabilitation du réseau de Chosséon et des subventions reçues

Madame le Maire rappelle la délibération cadre du 04 avril 2018 n°06 sur les durées d'amortissements des immobilisations. Elle informe que les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable de Chosséon sont terminés. Les durées de l'amortissement de ce bien et des subventions reçues doivent être décidées. Compte-tenu de la durée du bien, le Maire propose d'amortir cette dépense en 40 ans à partir de l'exercice 2021.

Délibération mise au vote et adoptée à l'unanimité.

12 - Délibération fixant la durée d'amortissement des travaux de mise en sécurité du captage du Vivier et des subventions reçues

Madame le Maire rappelle la délibération cadre du 04 avril 2018 n°06 sur les durées d'amortissements des immobilisations. Elle informe que les travaux de réhabilitation du captage du Vivier sont terminés. Les durées de l'amortissement de ce bien et des subventions reçues doivent être décidées. Compte-tenu de la durée du bien, le Maire propose d'amortir cette dépense en 40 ans à partir de l'exercice 2021.

Délibération mise au vote et adoptée à l'unanimité

13 - Signature de la convention Déclaloc avec la CCVD

M. Fabien Lombard explique que la CCVD propose de mettre gracieusement à disposition de l'ensemble des collectivités de son territoire un outil mutualisé de téléservice de déclaration préalable des locations de courte durée. La CCVD a sélectionné la société Nouveaux Territoires et sa solution DECLALOC'. Cet outil facilitera les procédures de déclaration de logements pour les hébergeurs de la commune. Il y a 14 hébergeurs identifiés sur la commune, soit environ 70 lits.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de signer cette convention avec la CCVD.

14.1 - Questions diverses : pacte de gouvernance de la CCVD

Les remarques émises par les différentes communes dont Suze ont été prises en compte par la CCVD. Le conseil prendra connaissance de la nouvelle version du pacte et se prononcera sur son adhésion prochainement.

14.2 - Questions diverses : courrier de M. Philippe Gasparini

M. Gasparini demande au conseil de maintenir un lieu d'affichage public. L'emplacement précédent, situé devant la mairie, a été choisi pour y positionner un plan de Suze, utile aux livreurs et promeneurs.

Il est décidé de déplacer le plan de Suze sur la façade de la mairie afin de maintenir l'affichage public à son emplacement initial.

14.3 - Questions diverses : courrier de M. Jean-Laurent Dorille

Lecture du courrier de M. JL Dorille concernant le pastoralisme et le tourisme. Un groupe de travail va réfléchir à la réunion d'une table ronde pour aborder la question des droits et devoirs de chaque usager.

14.4 - Questions diverses : CR commission culture de la CCVD

Mme Noëlle Lantheaume explique que les subventions seront accordées uniquement aux associations pour des manifestations culturelles.

14.5 - Questions diverses : exposition à la mairie

Mme Béatrice Pécot exposera prochainement dans la salle du conseil.

14.6 - Questions diverses : Suite à l'élagage sur la commune

M. Ad Koolen s'informe de la destination des branches des tilleuls élagués. Il est décidé que toute personne intéressée peut en disposer.

Fin de la séance à 12 h 20

Prochain conseil municipal : mercredi 31 mars, 20h

L'ordre du jour sera communiqué aux Suzois par avance (communication par mail et sur le site Gervanne-Sye).

Prochaines dates concernant les élus municipaux, connues à ce jour :

- 4 mars, 18h : évolution du site Gervanne-Sye, Gigors
- 10 mars, 14h : tournée cantonale, Beaufort
- 11 mars, 18h : projet de cuisine centrale porté par la CCVD
- 12 mars, 14h : SIGMA
- 15 mars, 18h : Syndicat Drôme Gervanne, 18h
- 17 mars, 17h : projet de cuisine centrale porté par Aouste, Blacons, Piégros
- 17 mars, 20h : réunion d'équipe
- 30 mars, 18h : conseil communautaire

A Suze le 05/03/2021

Le maire,
Bérangère Driay

